



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement sera tenue le **LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 10 H 45**, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, afin d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022. Règlement numéro CA28 0071.

Fait à Montréal,
Ce 26 novembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza